



Mieux comprendre
la finance

Fonds euros : des taux orientés à la baisse

La lente mais régulière décline du rendement des fonds en euros se confirme, avec un taux moyen de 1,60 % pour 2018. Toutefois, certains contrats d'assurance-vie parviennent à offrir davantage.

C'est toujours en début d'année que les assureurs communiquent le taux de rendement de leur fonds en euros de l'année passée. Et pour 2018, sans surprise, ils affichent une performance assez faible : 1,60 % en moyenne. Sachant que l'inflation s'est établie à 1,80 %, la performance réelle de certains contrats peut s'avérer négative. Il est donc conseillé de bien se renseigner et de regarder avec attention les frais de votre contrat (frais d'entrée, de gestion et d'arbitrage) qui viennent « grignoter » la performance.

Des portefeuilles majoritairement investis en obligations

Avec le fonds en euros, l'assuré bénéficie d'une protection du capital investi (net de frais) et d'un « effet de cliquet » sur les performances passées : les rendements sont définitivement engrangés. Pour offrir cette protection, les assureurs investissent majoritairement sur les marchés obligataires. Mais actuellement, le rendement moyen d'un emprunt d'Etat français à 10 ans se situe à environ 0,60 %, ce qui est très faible. En conséquence, afin d'augmenter les rendements, le reste du portefeuille est, selon les compagnies, investi sur les marchés actions et sur l'immobilier.

Les contraintes réglementaires des assureurs

L'assureur est tenu de distribuer aux assurés chaque année au moins 85 % des produits financiers dégagés par les actifs gérés (dividendes des actions, coupons obligataires, loyers immobiliers...). Et dans le même temps, il est tenu de :

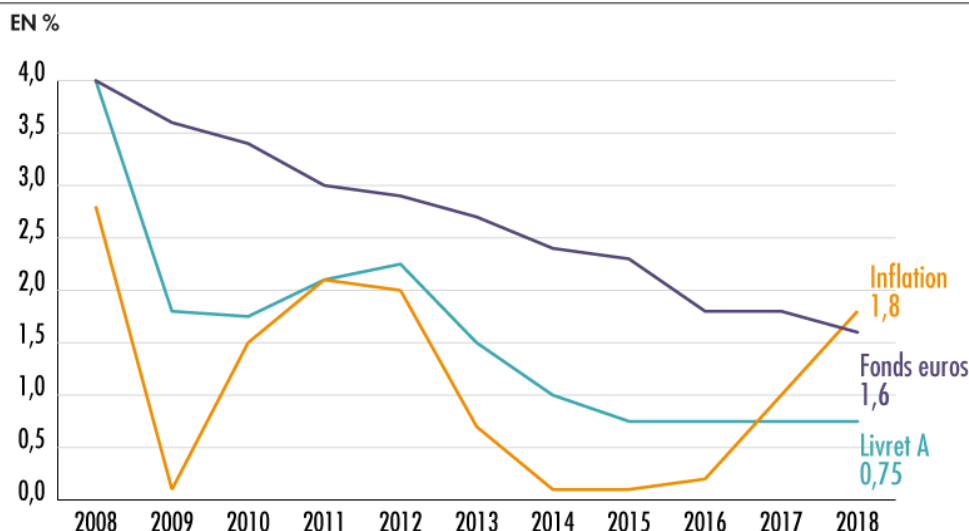
- constituer des provisions pour se protéger contre les « coups durs » des années futures,
- mettre en réserve des plus-values de cession de titres,
- reverser aux souscripteurs avant huit ans le trop plein des provisions antérieures constituées.

Certes le rendement est en baisse, mais comparé à d'autres placements sans risque (comme le Livret A ou le PEL), l'assurance-vie en euros reste encore plus rémunératrice. De fait, cela constitue le placement préféré des Français avec un encours global (fonds en euros et unités de compte) supérieur à 1 700 milliards d'euros.

Un outil d'épargne à long terme

Pour espérer une meilleure performance, il est possible d'investir sur des unités de compte (fonds d'investissement, SCPI...), dont le potentiel de gain est plus élevé mais sans garantie en capital. Toutefois, sur le long terme, il est toujours conseillé de diversifier ses actifs en intégrant une partie de placements plus risqués. Les fonds d'investissement présents dans les contrats d'assurance-vie affichent des niveaux de risques variables. Avant d'investir, consultez votre conseiller financier pour faire le point sur votre rapport au risque, l'horizon de vos placements et vos projets. Et si vous le pouvez, procédez à des versements réguliers, lesquels permettent, sur les fonds d'investissement, de lisser la performance.

ÉVOLUTION DU RENDEMENT DES FONDS EN EUROS



Source : lafinancepourtous.com d'après FFA- Insee

Sur les 10 dernières années, le taux moyen de rendement des fonds en euros a été divisé par 2,5. Mais dans le même temps, le rendement du livret A, de son côté, a été divisé par plus de 5,30 !

Sur la période considérée, les taux moyens sont de respectivement 2,71 % et 1,52 %. La remontée de l'inflation en 2018 impacte certes les rendements de l'épargne, mais l'assurance vie reste un placement intéressant sur le long terme.